# PLAN DE ZONAGE RLPI

## COMMUNE : GIÈRES

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 7 février 2020

**Echelle 1:6500**

### *RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL*

**ZONAGE RLPI**

- ZP1A : Cœurs historiques, sites patrimoniaux remarquables
- ZP1B : Autres cœurs historiques
- ZP2 : Centralités, pôles de vie
- ZP3 : Trames vertes et bleues
- ZP4 : Espaces naturels
- ZP5 : Secteurs sensibles
- ZP6 : Zones d'activités économiques et commerciales
- ZP7.1 : Axes majeurs, autoroutes et nationales
- ZP7.2 : Axes secondaires et historiques, entrée de métropole et entrée de ville
- ZP7.3 : Axes d'entrées de ville au sein des sites patrimoniaux remarquables
- ZP8 : Reste du territoire

**LIMITES DE L'ESPACE AGGLOMÉRÉ**

- Limites de l'espace aggloméré

### *LIMITES ADMINISTRATIVES*

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2016
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 0.1 0.2 0.3 0.4 km